

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr.
6 mois, 6 fr.
Hors du département. . . . 1 an, 12 fr.
Annonces, 25 c. — Reclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS,

A Roanne :

Chez M. CHORGNON, imp., r. St-Elsabeth.
Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris.

Chez M. HAVAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.
Chez MM. LEJOLIVET et C^{ie} à l'Office-Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 25.
Et chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, rue de la Banque, 20.

L'ECHO ROANNAIS.

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Roanne, le 9 décembre 1855.

ACTES ADMINISTRATIFS

Ecole Normale primaire de Montbrison.

Le PRÉFET de la Loire, chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le règlement relatif aux écoles normales primaires, en date du 24 mars 1851;

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. Les jeunes gens qui désireraient être admis à l'école normale primaire de Montbrison, à la prochaine rentrée des classes, dont l'époque sera ultérieurement fixée, devront se faire inscrire au secrétariat de l'Inspection Académique de la Loire, du 1^{er} au 15 janvier 1856.

ART. 2. Aucune inscription ne sera reçue que le candidat n'ait déposé les pièces suivantes :

1^o Son acte de naissance constatant qu'au 1^{er} septembre de l'année 1856, il aura 18 ans accomplis au moins, et 22 ans au plus;

2^o Un certificat de médecin attestant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole, et qu'il n'est atteint d'aucune infirmité ou d'aucun vice de constitution qui le rende impropre à l'enseignement;

3^o L'engagement légalisé de servir pendant 10 ans au moins dans l'instruction primaire publique; s'il est mineur, le candidat produira en outre une déclaration, aussi légalisée, de son père ou de son tuteur, l'autorisant à contracter cet engagement;

4^o Une note signée de lui, indiquant le lieu ou les lieux qu'il a habités depuis l'âge de 15 ans;

5^o Des certificats de moralité délivrés tant par les chefs des écoles auxquelles il aura appartenu, soit comme élève, soit comme sous-maître, que par chacune des autorités locales préposées à la surveillance et à la direction morale de l'enseignement (le maire et le curé), conformément à l'article 44 de la loi du 15 mars 1850.

ART. 3. MM. les Maires sont invités à donner la plus grande publicité à ces dispositions.

Fait à Montbrison, le 26 novembre 1855.

Le Préfet de la Loire,

H. PONSARD.

CHRONIQUE LOCALE.

MAIRIE DE ROANNE.

AVIS

Le Maire de la ville de Roanne, officier de la Légion d'Honneur, informe ses concitoyens que le tirage au sort de la septième série des obligations de ladite ville, pour la désignation de celles de ces obligations qui seront remboursées au 31 décembre courant mois, et de celles qui obtiendront des primes, aura lieu à la Mairie le lundi, 17 courant, à onze heures du matin.

FEUILLETON DE L'ECHO ROANNAIS.

Heur et Malheur.

I.

Bonheur ! miracle de l'âme, illusion du cœur, toi que Plutarque compare au rêve d'une ombre, oh ! que tes faveurs sont rares dans la loterie humaine. Pour quelques billets heureux échappés de ta main capricieuse, combien de mauvais lots, combien de chances, de malheurs sont enfermés dans ton urne fatale, et que de souffrances sur cette terre où poussent si facilement les germes de l'adversité !

S'il faut des ombres à tes tableaux, ô bonheur ! avoue cependant que trop de teintes sombres environnent les riantes couleurs de ta palette fascinatrice, et que les mortels qui t'encensent sont par trop les jouets de tes bizarres prédilections.

Cette simple histoire en donne une preuve évidente :

II.

Dans une des fraîches vallées de la montagne de Panissières, au bas de la riante colline de la Gentillière, s'élève une petite chapelle, dont la flèche recouverte d'ardoises verdies par la mousse des temps, s'élève et se mêle dans les branches touffues des peupliers et des chênes de cette délicieuse campagne.

Cet asile retiré de la prière, placé sous l'invocation de saint Loup, a dû bien des fois être élevé sur le même emplacement; car rien n'annonce dans sa structure sans style, sans intention architectonique la haute antiquité que lui assigne la

Les intérêts des obligations qui n'auront pas été désignés par le sort seront également payés au 31 décembre.

Hôtel-de-Ville de Roanne, le 5 décembre 1855.

J. CLERJON.

AVIS

Le MAIRE de la ville de ROANNE, officier de la légion d'honneur, rappelle à ses Concitoyens les dispositions de l'arrêté de son prédécesseur dont les termes suivent :

Le MAIRE de la ville de Roanne,

Vu les lois des 14-22 décembre 1790, art. 50; 16-24 août 1790, Titre XI, article 3, n^o 2 et 5; 19-22 juillet 1791, Titre 1^{er}, article 19 et 46; et la loi du 10 juillet 1837;

Considérant qu'il entre dans les obligations de l'autorité municipale de faire jouir les habitants de la plus grande tranquillité possible, et de prendre toutes les mesures préalables pour obtenir ce but;

Considérant que les enfants de Roanne ont contracté la mauvaise habitude de poursuivre les cortèges des baptêmes, afin d'obtenir par leurs cris et leurs importunités des dragées de la part des personnes faisant partie des baptêmes;

Considérant enfin que les cris souvent injurieux de ces enfants peuvent les exposer à des coups de ceux auxquels ils s'adressent, et amener des rixes déplorables qu'il est urgent de prévenir;

ARRÊTE :

Article premier.

Il est expressément défendu aux parents des enfants de tout âge, de laisser s'attrouper, courir, pousser des cris après les cortèges des baptêmes.

Art. 2.

Ceux qui seront surpris criant et courant après les cortèges des baptêmes seront déposés dans la chambre de sûreté jusqu'à ce que leur identité soit reconnue, et procès-verbal sera dressé contre leurs parents, qui sont civilement responsables des actions de leurs enfants mineurs.

Art. 3.

Les contraventions au présent règlement seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

croissance populaire qui fait remonter sa fondation à une époque très reculée.

En 538, d'après la légende, saint Loup, évêque de Lyon, se rendant au Concile d'Orléans, traversa cette partie des Cévennes, et y jeta les bases de cette construction religieuse, qui servit longtemps d'église paroissiale à la colonie naissante, établie alors dans le delta nommé encore aujourd'hui : *Petit Panissières*.

Quoi qu'il en soit, la chapelle de saint Loup est en grande vénération dans tout le pays, et la beauté du site que l'environne ajoute encore au doux charme des aspirations religieuses qui y conduisent. Car cette demeure sainte, bâtie sur une pente légèrement inclinée, que couronne en perspective une suite d'éminences montagneuses richement boisées, est entourée de prés sillonnés par de limpides eaux, de champs, de jardins bordés de haies garnies de roses, de lilas, de clématte, de belles plantes d'un aspect si séduisant que le nom de Gentillière dut nécessairement être donné à cette partie privilégiée de la montagne.

Aussi, de toute part on accourt à ce lieu de prédilection, et l'on y vient en pèlerinage sous l'impression d'une croyance pleine d'espérance et d'amour. Impression dont la source principale se prend dans les langueurs d'un hymen stérile, ou bien dans les cœurs émus de reconnaissance pour l'Isaac ou le Benjamin obtenus par l'intercession du saint Patron.

III.

Un soir d'une chaude journée de juin en l'an 1800, la petite colline de la Gentillière était tous les trésors d'une nature luxuriante et belle. Les rayons empourprés du soleil couchant dorèrent la cime des hauts feuillages, et projetaient des teintes

— Nous nous empressons de mettre à la connaissance du public que la Société alimentaire est définitivement constituée, et que tout porte à croire qu'elle commencera à fonctionner dans les premiers jours de janvier.

Les Actionnaires et les Sociétaires se sont présentés en masse, et cela devait être.

Les ouvriers approprient le local qui est central et bien situé, comme nous l'avons annoncé, rue Traversière et rue Neuve - des - Bourrassières, maison Fayet.

Les statuts et règlements, sous presse, seront livrés cette semaine à la publicité.

On est à la recherche d'un bon chef de cuisine; les personnes de cette profession qui désireraient concourir pour cet emploi sont invitées à se faire inscrire à la Mairie, lundi et mardi, de midi à 2 heures.

Un comptable qui pourrait disposer de quatre heures par jour trouverait un emploi à la Société alimentaire.

Renseignements à la Mairie de midi à 2 heures.

— Nous trouvons dans le *Journal de Chartres*, l'article suivant que nous livrons sans commentaire à l'appréciation des membres de la commission de la Société Alimentaire de notre ville.

« L'ancienne administration d'Illiers, intelligente et dévouée, avait fait d'énormes sacrifices pendant les deux derniers hivers pour donner du pain gratis aux pauvres, et à prix réduit à la classe ouvrière. La nouvelle administration ne voulut pas rester en arrière. Mais M. Dassier, nouveau maire d'Illiers, homme pratique avant tout, se demanda s'il ne serait pas possible de réaliser au profit de l'administration ou plutôt des pauvres, le prix réduit qu'on épargnait à l'ouvrier, c'est-à-dire, si le prix réduit ne pourrait pas être simplement le prix de revient. Ne pourrait-on pas épargner au pauvre et à l'ouvrier la filière du bluteau et du pétrin ? En d'autres termes, ne pourrait-on pas ménager au profit du pauvre et de l'ouvrier le bénéfice ordinaire du meunier et du boulanger, bénéfice dont il n'entrerait le reste dans l'esprit de personne de contester ni même de contrôler la légitimité ?

mystérieuses dans les chemins couverts de la vallée. L'air était embaumé des suaves émanations qu'exhalait les prés émaillés de fleurs, et leur parfum s'élevait, comme la vapeur de l'encens, jusque sous la voûte de la chapelle solitaire.

A cette heure d'intime recueillement et de douce contemplation, deux femmes étaient agenouillées sur le parvis du modeste sanctuaire.

L'une, enveloppée d'une nante de soie qui laissait se dessiner des formes sveltes et pures, était ravissante de grâce et de beauté. L'élégance recherchée de toute sa parure, l'éclair de félicité qui brillait dans son regard plein d'une douce animation, annonçaient la richesse et l'épanouissement du bonheur.

L'autre, couverte de vêtements de deuil, où perçaient les insignes de l'indigence, portait sur tous ses traits les stigmates de la vieillesse et de la souffrance. Brisée, les yeux remplis de larmes, elle succombait sous le poids d'une profonde douleur.

Quelles étaient donc ces deux femmes ?

IV.

Geneviève Grangé, fille de simples artisans d'un petit village du Limousin, était en très bas âge lorsqu'elle perdit les auteurs de ses jours. Restée à la charge d'une vieille tante malade et sans fortune, Geneviève ressentit bien des fois l'aiguillon de la misère. Mais la pauvre orpheline avait reçu du Ciel le prestige qui séduit, qui fascine et qui décide bien souvent du bonheur et des hautes destinées dans le monde : Geneviève était belle !

Tout enfant, sur sa tige flexible, élancée, la jeune Grangé était un frais bouton qui présageait une éblouissante fleur, et à quinze ans cette fleur était les pétales, aux riches couleurs, de sa magnifique corolle.

« Le problème ainsi posé fut bientôt résolu. Ecoutez :

« M. Dassier acheta un sac de blé contenant un hectolitre et demi, et pesant 115 kil. » » gr.

« Puis un sac d'orge pesant 102 500

Total, 217 500

« Il mit ces deux sacs au moulin, et voulut présider lui-même à la mouture.

« Le sac de blé produisit en farine 92 500

« Le sac d'orge 67 500

160 » »

« L'envolage (terme de meunerie) représente 5 » »

« Les issues représentent : 1^o en son 40 » »

Idem 2^o gruau 12 » »

Total, 217 » »

« Poids égal à celui du blé et de l'orge réunis.

Dépenses.

« Le sac de blé avait coûté 56 fr.

« Le sac d'orge 26

« Les frais de mouture 4

« Les frais de manipulation et de cuisson 5

Total, 91

De même que M. Dassier avait voulu être présent à la mouture du blé, il voulut, en société de M. Amiot-Robillard, conseiller municipal, être présent à la manipulation et à la cuisson du pain pour se rendre un compte exact du rendement de la farine comme de celui du blé. Voyons maintenant les produits.

Recettes.

Les 160 kil. de farine ont produit 228 kil. de pain ou 57 pains de 4 kil. chacun. Ce pain était excellent; c'est ce qu'on appelle du bon pain de ménage.

Ces 57 pains furent vendus à la mairie à 1 fr. 44 c.

chacun, ce qui produisit la somme de 82 fr. 08 c.

Le son et le gruau furent vendus 9 fr. 00 c.

Total, 91 fr. 68 c.

Somme égale à celle des dépenses.

Le pain de ménage valait alors 2 fr. les 4 kil. Le maire, en vendant son pain 1 fr. 44 c. les 4 kil., avait donc fait baisser le prix du pain de 8 livres de 56 c. C'était plus du quart !

C'est alors que Geneviève entra chez une célèbre modiste de la ville de Limoges, où elle ne tarda pas à attirer tous les regards, et d'émouvoir tous les cœurs par le charme inexprimable de ses attraits.

Sa figure d'un galbe enchanteur, où semblait rayonner un feu céleste qui s'échappait de son âme, offrait le type parfait de la vierge de Raphaël portée sur les ailes des anges.

Oh ! que de desirs elle fit naître !... et que de séductions l'environnèrent !...

Mais Geneviève, riche de cet héritage fatal pour la fille du peuple, était restée pure comme le lys de la vallée. L'amour ne l'avait pas encore effleurée de son aile.

On était arrivé à cette époque de fabuleuse mémoire, où l'on voyait déjà poindre à l'horizon cette pléiade d'astres étincelants du ciel étoilé de l'Empire. Lorsque le colonel Georges Minck, l'un des héros de cette grande épopée, s'éprit éperdument de la jeune fille et s'élança dans des réseaux invincibles pour son jeune cœur.

Eblouie par la fulguration vertigineuse de la gloire, subjuguée par le charme irrésistible du plus tendre des sentiments, Geneviève suivit le dominateur de son âme, et lui consacra son avenir et sa vie.

Georges, cédant à son transport chevaleresque, et retremant d'ailleurs son courage dans la pensée de celle qu'il idolâtrait, fit des prodiges de valeur. Promu général sur le champ de bataille, il fut bientôt nommé commandant en chef d'une division de l'armée des Alpes.

Ah ! c'était le temps des grandes choses et des grandes passions !

Chacune de ces faveurs inouïes de la fortune apportait à Geneviève un nouveau fleuron au diadème de son amour, amour qui devait bientôt recevoir son couronnement.

Cette première expérience excita dans Illiers une surprise générale. Plusieurs personnes n'y voulurent pas croire. On en fit une seconde, les résultats furent encore plus heureux. L'épreuve était décisive. Deux jours après, les boulangers, en présence de ces faits, laissaient tomber leur pain bis de 2 fr. qu'il valait ce jour-là à 1 fr. 60 c. les 4 kil... C'était une grande victoire remportée sur la cherté du pain.

« Ainsi donc, toute la classe ouvrière d'Illiers a du pain d'assuré pour tout l'hiver à trente sous les huit livres ! Et, vint-il à renchérir, le Conseil municipal a décidé qu'il le maintiendrait néanmoins à ce prix. Quand ceux qui, pour bien des raisons, continuèrent à le prendre chez leur boulanger, ils auront l'avantage de ne le payer que trente-deux sous, pendant que tout le reste de la France le paiera trente-neuf et quarante. Ou plutôt, comme toute innovation utile aux populations est contagieuse, il est à croire que la révolution dans l'alimentation du peuple, partie d'Illiers, aura du retentissement au loin, et que l'exemple de M. le maire d'Illiers sera imité par bien des villes. Puissions-nous voir, à force d'épreuves charitables, soulager toutes les misères de l'humanité !

CARRÉ, curé d'Illiers.

— Les corps de la garde impériale qui avaient été envoyés en Crimée sont rappelés ; ils ont débarqué depuis peu de jours à Marseille, et sont dirigés sur Paris. Plusieurs de ces bataillons doivent traverser notre ville, et nos concitoyens pourront voir et fêter les braves, qui ont été acclamés par leurs compagnons d'armes eux-mêmes après la prise de Malakoff. Aujourd'hui 9, doit arriver le 1^{er} bataillon de zouaves de la garde, qui fera séjour ; le 11, le second bataillon ; et le 12, un détachement de chasseurs à pieds de la garde.

— On nous écrit de Saint-Jodard : « Mardi dernier, la fête de sainte Barbe a été célébrée par tous les ouvriers occupés à la rectification du chemin de fer qui se trouvent dans cette commune. Dès la veille, le son des cloches et la détonation des boîtes annonçaient l'ouverture de la fête. Le lendemain, vers les 10 heures du matin, cinq à six cents de ces travailleurs assistaient au saint sacrifice de la messe. Qu'ils étaient beaux à voir ces ouvriers en masse aux pieds des autels, adressant avec un pieux recueillement leurs prières à la patronne et protectrice des mineurs. Immédiatement après la messe, un banquet les a tous réunis et la plus franche cordialité n'a cessé de régner entre eux. Grâce à la sollicitude de leur chef, secondé par l'autorité locale, aucun accident n'est venu troubler cette grande fête de famille. »

— M. Delmas, nommé sous-préfet d'Aix, a quitté Saint-Etienne samedi dernier.

— Par arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 2 décembre, M. G. Sauzéa, conseiller de préfecture, a été délégué pour remplir les fonctions de sous-préfet.

— Le 2 décembre, un cadavre a été retiré de la rivière de Furens, près les moulins de la Jacque, environ à 1/2 kilomètre du bourg de Lafouillouse. L'identité de ce malheureux n'a pu être constatée, vu l'état de décomposition du corps qui paraît avoir séjourné près d'un mois dans l'eau. Il est également impossible

de dire si cette mort est due à un crime, à un suicide, ou à un simple accident. Les vêtements pauvres du noyé indiquent qu'il appartient à une classe inférieure.

— Le nommé Claude Morin, demeurant à Céron, comme granger, devait quitter cette résidence vers la Saint-Martin pour aller se fixer à Durbize (Loire). Le 14 du mois dernier, ayant chargé son mobilier sur sa voiture, il se mit en route dans la matinée. Mais il avait à peine parcouru 150 mètres qu'il fut assailli par un individu qui le renversa d'un coup de bâton et lui enleva 375 francs qu'il portait dans sa ceinture. Cependant, les cris de Morin avaient été entendus et quelques personnes du voisinage, en venant à son secours, effrayèrent l'agresseur qui prit la fuite abandonnant son bâton et son bonnet. L'auteur de cette attaque est parfaitement connu et a été dénoncé à la justice. (L'Echo Charollais).

Drainage.

L'impulsion donnée au drainage par la sollicitude éclairée de M. le Préfet de la Loire et le zèle de M. Mille, ingénieur, directeur du service, devra cette année, assurer d'importants résultats. Les travaux de la campagne qui s'ouvre, outre l'amélioration qu'ils apporteront dans l'état du pays, au point de vue agricole et hygiénique, offriront de précieuses ressources aux ouvriers des campagnes pour passer la mauvaise saison.

Nous croyons devoir rappeler les principales mesures qui ont été adoptées cette année par M. le Préfet, pour propager les connaissances nécessaires à ceux qui seront appelés à diriger des travaux de drainage, stimuler les bonnes dispositions des propriétaires, faciliter les entreprises d'amélioration, aider les travailleurs.

Il sera créé divers emplois de géomètres-draineurs dans tous les cantons où leur présence sera reconnue nécessaire.

Les agents commissionnés recevront du département une prime proportionnée à la quantité de travaux exécutés sous leur direction.

Un concours pour ces emplois sera ouvert :

Le 17 décembre à Montbrison.

Les épreuves comprendront : 1^{re} la lecture, l'écriture ; les éléments d'arithmétique, de géométrie et de dessin nécessaires pour les opérations d'arpentage et de nivellement ;

L'examen théorique et pratique des principes du drainage d'après la méthode actuelle, telle qu'elle est exposée dans le traité de l'ingénieur Leclerc ;

L'application de ces principes à divers projets exécutés ou à exécuter dans ce département ;

La conduite et l'exécution des travaux de drainage ;

Les connaissances relatives à l'établissement des fabriques de tuyaux, au choix des machines, etc. ;

La loi actuelle sur le drainage.

Pour donner aux candidats la facilité d'acquiescer les notions spéciales exigées dans ce concours, des conférences ont été instituées (arrêté de M. le Préfet de la Loire, du 9 mai 1855).

Ces conférences viennent d'avoir lieu dans l'arrondissement de Roanne ; elles sont ouvertes en ce moment à Montbrison, où elles seront continuées jusqu'au 1^{er} décembre.

Un autre arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 18 septembre 1855, accorde les encouragements suivants :

Aux Fabricants de Tuyaux.

Une médaille d'or de 200 francs ou sa valeur, sera accordée à celui des fabricants de tuyaux qui, par son exactitude à remplir les commandes, et surtout par le bas prix et la qualité de ses produits, aura le plus contribué à faciliter l'exécution des travaux de drainage d'ici au 15 décembre 1856.

Aux Fabricants d'Outils.

Une médaille d'argent et une prime, d'une valeur totale de 50 francs, seront accordées à celui des fabricants qui aura introduit le plus d'améliorations dans la confection des outils de drainage d'ici au 15 décembre 1856.

Aux propriétaires et aux fermiers.

Des médailles seront décernées aux propriétaires et aux fermiers dont l'exemple aura le plus contribué, jusqu'au 15 décembre 1856, à la propa-

gation du drainage dans leurs cantons. En outre les tuyaux, les études du terrain, ainsi que les indications nécessaires pour l'établissement du drainage d'un cinquième d'hectare, seront accordés gratuitement à toute personne qui, la première dans sa commune, aura fait, d'ici au 15 juillet 1856, un essai conformément aux principes de cette pratique agricole.

Aux ouvriers draineurs.

Une somme de 50 francs, et un livret de caisse d'épargne, des médailles et des certificats de capacité, seront donnés à ceux des ouvriers draineurs qui se seront distingués par leur assiduité et leur aptitude dans cette nouvelle profession, d'ici au 15 décembre 1856.

Aux géomètres draineurs.

Une somme de 1,200 francs sera répartie entre ceux des candidats géomètres draineurs, qui auront subi avec le plus de distinction les épreuves du concours du 17 décembre prochain ; ou qui auront conduit avec le plus d'habileté les opérations qui leur seront confiées dans la campagne de 1856.

Aux entrepreneurs.

Une somme de 500 francs sera donnée à celui ou à ceux des entrepreneurs qui auront exécuté à forfait et sous le contrôle de l'administration, le plus de travaux de drainage au-delà de 50 hectares, d'ici au 15 décembre 1856.

En exécution de l'ordonnance rendue le 3 septembre 1855, par M. le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, M. Piégay, conseiller à la cour impériale de Lyon, a été nommé pour présider les assises du 4^{me} trimestre 1855, dans le département de la Loire, dont l'ouverture a été fixée au lundi 17 décembre 1855. Ont été nommés comme assesseurs auxdites assises, MM. de Vazelles et Mondon, juges.

— Mgr Lyonnet, évêque de Saint-Flour, a béni, mardi matin, dans l'église d'Oullins, le mariage de M. Ferrand, ingénieur en chef du Grand-Central, avec Mlle Grogner, de Lyon.

— Jeudi dernier, M. Houdmon a obtenu un grand succès à la séance qu'il a donnée aux élèves de notre collège ; ils conserveront longtemps le souvenir de cette charmante soirée, qu'ils doivent à la bonté toute paternelle de l'excellent supérieur qui les dirige.

— A la date du 20 août dernier, un journal de Clermont, en rendant compte des événements sérieux ou plaisants qui se passaient dans cette ville, disait :

« M. Houdmon n'est pas un vulgaire escamoteur, c'est un artiste. Nous avons assisté à ses représentations, et plusieurs des tours de magie ou de prestidigitation qu'il a exécutés, n'ont jamais produit, même sur les connaisseurs, une plus complète illusion. Il est impossible de déployer plus d'adresse et plus d'habileté que ce jeune artiste, qui varie ses tours à l'infini, et qui les exécute avec une délicatesse exquise.

« Cet artiste, que ses exercices font appeler journellement dans les maisons les plus scrupuleuses, engage MM. les ecclésiastiques à venir le voir. Il se rend aussi dans les collèges, séminaires, pensionnats de jeunes filles, et partout il se fait applaudir. Rien dans ses tours qui puisse blesser la délicatesse. »

Aujourd'hui dimanche, M. Houdmon donnera une 2^{me} représentation à Roanne.

Nous avons sous les yeux le prospectus de M. Houdmon.

Quelque peu crédules que nous soyons

pour les programmes, nous nous rappelons les succès obtenus, il y a 5 ans, à Roanne, et nous sommes assurés que M. Houdmon remplira toutes ses promesses. Nous aurons certainement à joindre nos éloges à ceux du Journal de Clermont.

Nous ne pouvons donc qu'engager le public à profiter de la bonne visite de M. Houdmon.

La représentation aura lieu dans la salle du collège, à 7 heures, aujourd'hui dimanche.

Pour toute la chronique locale, SAUZON.

FAITS DIVERS.

— Pour suppléer aux faits militaires, nous donnons une lettre du P. de Damas que nous trouvons dans le *Mémorial de la Loire*, et dont nos lecteurs seront certainement touchés :

Le moment est venu ! nous sommes au 8 septembre, fête de la sainte Vierge. Il est huit heures du matin, et le commencement de l'attaque est fixé pour midi. Les troupes se dirigent vers les places d'armes à portée de nos tranchées. Voyez-vous le calme indicible de ces jeunes hommes qui marchent vers le plus effroyable des dangers ? — « Soldats, regardez l'ennemi, comme il est terrible ! s'écrient les chefs. Nous vous donnerons l'exemple ! Nous comptons sur vous ! Oui, oui, répondent toutes les voix. Vous ne vous trompez pas. Nous marchons, nous mourons peut-être, mais nous vaincrons ! »

L'ivresse pas plus que la haine ne les excite au combat. Ils sont calmes, et pas un cri, pas une clameur, pas un désordre ne signale à l'ennemi le mouvement de cette immense armée. « Je suis d'un calme et d'une confiance qui m'étonnent moi-même, écrit l'un d'eux. Et devant un pareil danger, ce n'est qu'à toi, mon frère, que j'ose le dire. Il y aurait de l'orgueil à l'avouer à d'autres. Je viens de déjeuner pour prendre les forces nécessaires. Je n'ai bu que de l'eau. Je n'aime pas les surexcitations alcooliques ; elles ne nous font jamais rien faire de bien. »

La sensibilité du cœur ne leur manque pas non plus. Ils savent à quoi ils s'exposent, ce qu'ils vont perdre et ce qu'il leur faut quitter. « Une fois massés vers l'extrémité de nos tranchées, dit un témoin oculaire, en face du terrible combat qui allait commencer, on se retrouvait homme, on pensait à la patrie, aux siens, on échangeait des lettres préparées pour sa famille, pour les personnes si chères qu'on pouvait ne plus revoir. On serrait la main de son ami, on lui donnait l'accolade du chevalier mourant. — Je n'ai que cinq minutes, je vous les donne, écrit le commandant de Lacroix ; je ne veux pas que vous soyez sans nouvelles de votre sincère ami. En cas où Dieu m'appellerait à lui, priez pour mon âme et consolez ma pauvre femme. » — « J'ai pleine confiance en Dieu, dit à son tour le colonel Dupuis en s'adressant à son frère ; mais en écrivant j'ai voulu te prouver que, jusqu'à mon dernier soupir, je penserai à toi, à tes enfants, à notre bonne sœur et à tous nos amis (1). » Où donc trouverons-nous la source du courage qui va faire à ces hommes le plus héroïque des sacrifices ? Ecoutez-les eux-mêmes vous en rendre compte dans leurs correspondances intimes. Le sentiment du devoir, l'amour de la patrie et l'espoir d'une récompense certaine dans une vie meilleure inspirent le cœur de ces héros chrétiens. — « Au moment où je vous écris ces deux mots, on bat le rappel, dit un sous-officier de la ligne. Le grand jour est venu. Dans deux heures nous montons à l'assaut. Je porte avec dévotion la médaille de la sainte Vierge et le scapulaire que m'a donné ma sœur. Je suis tranquille sur mon avenir, et je dis, comme le général Drouot : « Celui que Dieu garde est bien gardé ! » — « Je te serre la main, s'écrit un capitaine, je te serre la main, mon frère, en te disant une dernière fois que je t'aime !... Maintenant, mon Dieu, ayez pitié de moi... Je me recommande à vous avec sincérité... que votre volonté soit faite !... Vive la France ! Il faut que notre aigle plane

Tout à l'heure, nous verrons le jeune Henry de Ligniville, capitaine au 1^{er} zouaves, entraîner sa compagnie à l'assaut de la tour Malakoff et tomber frappé au cœur par la balle en s'écriant : *Ma mère ! mon frère !*

C'est alors que laissant errer son regard sur cette tête déjà chère, Albertine analysait la régularité des lignes, la noble expression de cette belle figure pâlie par la souffrance, et qu'elle puisait dans cette contemplation intime l'essence dangereuse dont s'enveloppait son âme.

Tant d'attentions, et tant de soins triomphèrent de l'intensité du mal.

Jacques était sauvé !

Et ses yeux pleins de langueur se rouvrirent pour contempler, à son chevet, l'ange de bonté qui le rendait à l'existence : mais hélas ! qui laissait au fond de son cœur une blessure plus vivace que celle que lui avait faite le fer de l'ennemi.

Où, recouvrant la lucidité de son esprit, la gracieuse apparition de cette figure douce et fraîche frappait son souvenir d'une reminiscence confuse : dans son fiévreux délire, ce regard d'azur inondé d'amour et qui voilait de longs cils d'ébène, cette bouche de rose où s'épanouissait un sourire angélique, lui étaient apparus comme une image fugitive au milieu des vapeurs d'un songe.

— Qui êtes-vous, lui disait-il, pour embellir ainsi ma vie ?... oh ! je sens que tout l'amour de mon cœur ne peut s'épancher que pour vous !...

Et la jeune fille tremblante, émue, entraînée par la puissance de ses émotions, savourait à la même coupe, la même ambrosie, le même enivrement !...

Improbable amour, quid non mortalia pectora cogis !...

Dans cette alliance du cœur, dans cette effusion de deux âmes, ils avaient pour cortège nuptial la jeunesse, la beauté, le courage, l'amour et la reconnaissance.

(J. de Montbrison.) Le Dr F. M., de Panissières.

Napoléon illustrait son Consulat par ses éclatantes victoires, et préludait à la splendeur de son trône impérial par l'élévation aux titres, aux dignités de ses compagnons d'armes. La haute moralité du maître exigea de chacun d'eux la régularisation de leur position.

Le général Minck, obligé de fixer sa destinée, épousa Mademoiselle Geneviève Grange.

Soldat parvenu, Georges voulut unir dans son hyménée les deux prestiges les plus séduisants de ce monde : La gloire et la beauté !

C'était donc M^{me} la générale Minck qui pria sur les marches de la petite chapelle de saint Loup ; elle venait offrir au saint Patron son hommage de reconnaissance pour l'accomplissement de son désir d'être mère. Ineffable bonheur dont elle sentait les treillisements jusque dans les profondeurs de son âme, et dans l'effusion de sa prière, elle s'écriait :

— Dieu tout-puissant, protégez le trésor que je porte en mon sein, je le mets sous votre sainte garde, ô mon Dieu !

V.

L'autre femme, dont les angoisses étaient si déchirantes, venait de perdre son mari ; elle n'avait qu'un fils ; ce fils faisait partie de l'armée d'Helvétie, et venait d'être blessé à la sanglante bataille de Zurich.

Abîmée sous la pression de ses regrets et de ses noirs pressentiments, cette femme infortunée élevait ainsi ses supplications vers le Ciel :

— Seigneur ! vous m'avez enlevé mon époux. Notre pauvre Jacques ne reverra plus son père ! ô mon Dieu ! Secourez du moins ce fils de ma tendresse, épargnez-lui les souffrances et les horreurs

de la guerre ! Rendez-le-moi, grand Dieu ! je tombe à vos genoux !

Hélas ! la prière de la malheureuse mère ne fut point exaucée. L'unique enfant de son amour, celui qui devait être le soutien de sa vieillesse, mourut pour le salut de la France !

Et la mort de ce soldat plongea d'autres victimes dans le malheur....

Où, Jacques Marcel, né au hameau de la Gentillière, parti bien jeune encore, à l'époque où tous les cœurs généreux volaient à la frontière pour la défense de la patrie.

Plein de courage et d'énergie, le sang ruisselant des enfants de la montagne circulait dans ses veines ; Jacques, simple grenadier dans un corps d'avant-garde, était le premier entré dans un petit village près de Horgen, où les Russes, obligés de fuir, venaient de mettre le feu.

Attardés par l'appât du pillage, quelques Cosaques étaient encore aux prises avec un vieux fermier qui, tout couvert de sang, succombait sous les coups de ces barbares. Lorsque Jacques, emporté par sa téméraire ardeur, se précipita au milieu des pillards, les disperse, mais en sauvant le malheureux fermier, Jacques tombait horriblement blessé d'un coup de lance qui lui fendit la tête. On emporta à la ferme le paysan et son héroïque défenseur.

Hélas ! le vieux Werner mourut bientôt de ses blessures, et Jacques fut pris d'une fièvre délirante qui mit ses jours dans le plus grand danger.

Mais les soins les plus tendres, les plus assidus lui furent prodigués. Albertine Werner, restée orpheline par la mort de son père, veillait au chevet de celui qui s'était dévoué pour les sauver tous.

Infortunée jeune fille ! dont les dix-huit printemps

ressortaient, par un vif éclat, sous le frais coloris de la grâce et de l'innocence ! Alors, isolée sur cette terre, son cœur, où débordait la tristesse, laissa s'épancher une douce commisération sur le soldat blessé. Mais à cette impression de reconnaissance se mêla bientôt un sentiment plus suave, plus pénétrant qui devait faire le malheur de sa vie.

A dix-huit ans, une simple fille de village est tout à coup jetée au milieu des calamités de la guerre. Son père, son unique soutien, tombe sous le fer meurtrier de l'ennemi. Elle-même ne doit son honneur et sa vie qu'au généreux élan d'un militaire inconnu.

Ce jeune étranger, qui d'ailleurs portait sur tous ses traits cet épanouissement prestigieux du courage, de la force et des passions franches du cœur, succombait sous les efforts de son dévouement. Il était seul, sans secours, il allait périr. Albertine dans la simplicité de son âme expansive, ne put ressentir la froideur de l'indifférence et la bassesse de l'ingratitude. Touchée, attendrie par cette sensation si naturelle à la femme, la pitié, sensation qui n'est souvent chez elle que le prélude de l'amour ; la jeune fille entoura son libérateur de toute la sollicitude que comporte une sympathique reconnaissance.

Elle veillait sur le pauvre blessé avec l'inquiète tendresse d'une mère qui veille sur la couche de son enfant chéri, épiait les moindres mouvements que lui imprimait son transport cérébral.

Elle tressaillait au plus léger cri que lui arrachait la douleur, et de ses délicates mains elle protégeait, elle renouvelait l'appareil de cette profonde blessure qui devait laisser sur le front de ce jeune soldat la marque indélébile de son courage et de son dévouement.

aujourd'hui sur Sébastopol !

Voici le général de Marolles qui lutte comme un lion à la tête de ses grenadiers et tombe percé de mille balles. C'est bien lui qui me disait, peu de temps avant ce grand événement : — « J'ai quitté la France sans regret. J'ai eu le malheur de perdre ma femme. Elle est heureuse dans le sein de Dieu. Ma fille unique n'a pas besoin de moi ; elle est admirablement élevée par sa grand-mère, et la haute position de son grand-père assure son avenir. Je ne suis donc nécessaire à personne ; si je meurs, ce revers n'atteindra que moi ; ainsi je puis et je dois donner ma vie pour mon pays ! »

Et puis c'est le général Saint-Pol, âgé de deux ans de moins que M. de Marolles, qui tombe à quarante-cinq ans frappé d'une balle en pleine poitrine. Nous étions vus ensemble l'année dernière, de Malte en Crimée. — « Je ne suis pas marié, me disait-il en parlant des chances de l'avenir. Je suis jeune encore et je crains la vieillesse. Trop souvent les vieillards sont à charge à ceux qui les entourent. Aussi ai-je sollicité mon envoi en Crimée. Je demande à Dieu d'y servir aussi longtemps que mon épée sera utile à la France. Ensuite je serai heureux de mourir sur le champ des braves avant que ma vie soit devenue inutile. »

A son tour, le général de Pontevès va payer le noble tribut de son dévouement au pays. Deux balles lui ont traversé la poitrine, et un éclat d'obus lui a fracassé l'épaule. Issu d'une des plus illustres familles de Provence, frère du duc de Sabran, jeune encore et pouvant prétendre à de hautes faveurs, il regarde la mort sans effroi. Il tourne ses regards du côté de la religion à laquelle, pendant sa vie entière, il avait demandé sa force et son courage ; ensuite il donne ses ordres pour le règlement de ses affaires, et son dernier souvenir et son dernier présent sont pour sa paroisse et pour les pauvres de son pays.

Un peu plus loin, les généraux Breton et Rivet succombaient avec le même courage.

Voyez-vous encore ce jeune commandant, au port noble, à la physionomie ouverte et expressive, qui entraîne ses chasseurs vers la batterie noire qu'il s'agit d'emporter à la baïonnette. C'est un jeune Breton, allié à la fille d'un maréchal de France, dont un colonel disait quelques jours auparavant : — « Cornulier est un homme exceptionnel ; rappelez-vous ce que je vous dis ; s'il n'est pas tué ici, c'est un homme qui marquera en France. » — Il est monté le premier sur le parapet, et tourné du côté de ses chasseurs, levant son sabre en l'air, il crie : — En avant ! — Au même moment, il est frappé d'une balle et tombe raide mort. Je ne m'étonne pas de ce témoignage que lui rend un de ses camarades. — « Sa figure après sa mort, dit M. de Lambilly, avait un air de sérénité ineffable ; il était aussi calme que s'il avait paru dormir ; son bras droit était encore tendu comme s'il avait brandi son sabre, et son bras gauche, encore à moitié plié, avait la position qu'il occupait lorsqu'il montrait de la main gauche les Russes à ses soldats. » — Oui, cette noble attitude de son corps était bien l'expression de sa belle âme.

Je me souviens que ce printemps, à son retour de Constantinople où il avait été se guérir de ses premières blessures, il me disait : — « Je vous en prie, accueillez-moi, quoique malade, et laissez-moi venir demander l'absolution aussi souvent que je le voudrai ; j'ai une belle position, je suis jeune, j'ai surtout une femme que j'aime de toute mon âme ; pour sacrifier tout cela au service de mon pays, il me faut Dieu. Si Dieu me protège, je puis mourir. Il sera lui-même, après moi, la consolation de ma famille. » — P. de Damas.

— Les premiers trophées de Sébastopol viennent d'arriver au Louvre. Ils consistent principalement en deux sphinx de marbre blanc, à tête de femmes.

Ces deux sphinx sont provisoirement placés dans la première salle du musée assyrien.

— Un décret de l'Empereur ordonne que les restes mortels de l'amiral Bruat soient transportés de Toulon aux Invalides, et que ses funérailles soient mises aux frais de l'Etat. Un service religieux a été célébré à Toulon le 5, pour le repos de l'âme de l'amiral.

— La *Gazette du Midi* nous donne sur les derniers moments de l'amiral Bruat quelques détails qui prouvent que le courage militaire s'allie sans peine aux devoirs du chrétien :

Fidèle aux principes religieux qui avaient été le guide de toute sa vie, l'amiral est mort en chrétien. Déjà avant l'attaque de Kinburn, il s'était préparé à mourir, car, fier de penser qu'il pouvait tomber en servant son pays, en défendant son glorieux pavillon, il voulait que la mort ne le surprît pas. Dès qu'il se sentit menacé, il appela aussitôt l'aumônier du *Montebello*, reçut de lui, en pleine connaissance, les derniers sacrements, et il rendit sa belle âme à Dieu, tout entier à sa femme, à ses enfants et à sa famille, dont il prévoyait la douleur, et sur laquelle il appelait les bénédictions du Ciel.

Sa mort chrétienne a été digne de sa vie, et il est resté jusqu'à sa dernière heure le modèle de l'homme de cœur et du bon citoyen.

— Le *Seigle géant d'Islande*, cultivé depuis peu en France par quelques agronomes, se distingue par la beauté de sa végétation et l'abondance de ses produits. Semé sur un sol bon et bien préparé, ce seigle atteint 2 mètres de hauteur ; ses épis, qui n'ont pas moins de 13 centimètres de longueur, sont tellement chargés de grains qu'ils forcent l'extrémité de leurs tiges à plier sous leur poids, bien que ces tiges puissent être comparées à de petits roseaux.

Cette variété de seigle doit être semée en lignes de 50 centimètres, et ces lignes doivent recevoir un binage à la bêche, pour la destruction des plantes parasites. Il faut faire enlever à la main les mauvaises herbes qui, placées dans la ligne même avec le seigle, n'ont pu être détruites par la bêche dans le binage. On doit semer clair à peu près le tiers de la semaille que l'on met au seigle ordinaire. Placé dans des conditions favorables, le seigle géant offre une végétation réellement étonnante, et donne 40 à 50 pour un de semaille.

— Pour guérir de différentes maladies les plantes cultivées en pots, M. Ed. Lucas, d'Hohenheim, vient de recommander l'emploi de l'eau chaude. La Société impériale et centrale d'horticulture fait connaître, ainsi qu'il va suivre, les avantages que présente ce procédé, dont l'application est des plus simples.

Beaucoup d'horticulteurs ignorent l'action avantageuse qu'exercent des arrosements pratiqués avec de l'eau tiède à 45 ou 50 degrés R., dans les cas où les plantes cultivées en pots sont tombées dans un état maladif, à la suite d'arrosements surabondants, par l'effet d'un trop grand enfoncement en terre, de l'emploi de pots trop cuits, et par conséquent trop peu poreux, ou par différents autres motifs.

Les arrosements avec de l'eau chaude rendent même inutile le changement de terre auquel on a recours habituellement dans ces cas où les plantes doivent leur triste état à ce qu'il s'est produit des substances (acides humique, ulmique, etc.) qui, mélangées au sol et absorbées par les racines, agissent sur les végétaux comme de véritables poisons. On voit, en effet, sous l'action de ces substances, les racines brunir, perdre leur activité ; par suite, les parties supérieures et les plus jeunes des plantes jaunir, et les feuilles se couvrir de taches qui indiquent nettement un état morbide.

Ordinairement, dans ces cas, on transplante dans de nouvelles terres assez meubles, on nettoie les pots, on pratique un bon drainage, etc., et ces diverses opérations produisent souvent l'effet qu'on en attend.

Mais M. Lucas se contente, depuis plusieurs années, d'un traitement beaucoup plus simple, consistant uniquement à arroser avec de l'eau chaude, et il assure que ce moyen lui a toujours réussi, tant pour les palmiers que pour les rosiers, tant pour les arbres fruitiers cultivés en pots que pour le *Ficus elastica*. Il rapporte en détail une expérience faite sur deux pieds de cette dernière plante, qu'il tenait, dans une chambre, plantés dans des pots vernissés, dont il déclare par la même occasion l'emploi très désavantageux.

Ces *ficus*, très vigoureux jusque là, tombèrent dans un état qui paraissait devoir amener promptement leur mort. Leurs feuilles jaunes se rabattirent, et leur feuillage se couvrit de taches noirâtres qui s'agrandissaient à vue d'œil.

La terre dans laquelle ils étaient plantés fut labourée, après quoi elle fut arrosée avec de l'eau chaude à 50° R., assez copieusement pour que le liquide coulât en abondance par le fond des pots. L'eau qui coulait ainsi restait d'abord claire ; mais plus tard elle passa sensiblement colorée en brun, et elle présenta dès lors une réaction acide appréciable. Après ce lavage de la terre à grande eau, les plantes furent placées près du poêle.

Le lendemain, leurs jeunes feuilles se redressèrent ; les taches cessèrent de s'étendre, et, après trois jours, les deux *ficus* avaient repris l'air de santé et de vigueur qu'ils avaient auparavant.

Enfin, les plantes ne tardèrent pas à végéter avec vigueur, et elles donnèrent bientôt une grande quantité de nouvelles racines.

On a remarqué que cette terre, levée comme il vient d'être dit, redevient bientôt meuble, et qu'éventuellement elle ressemble tout à fait à de la terre neuve.

Le 48^e numéro des *Annales de la Colonisation algérienne* vient de paraître ; ce numéro renferme les articles suivants :

L'ALGÉRIE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE (3^e et dernier article), suivi de la liste des récompenses accordées par le jury international, par M. JULES DUVAL.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE EN 1855. — Rapport du jury de la province d'Alger. CULTURES DE LA PÉPINIÈRE CENTRALE DU GOUVERNEMENT (2^e article), par M. A. HARDY, directeur.

CHRONIQUE DU MOIS, par M. JULES DUVAL. BULLETIN GÉNÉRAL DE COLONISATION. AÉRIQUE. — ALGÉRIE. — Actes officiels relatifs à la colonisation. — Mouvement de la population européenne en Algérie. — Appel de la Compagnie Genevoise à l'émigration française. — Conseils aux planteurs de tabac. — Des incendies en Algérie. — La moissonneuse Manny. — Province d'Alger. — Le troupeau de Laghouat. — Province de Constantine. — Les émigrants savoisiens à Séfif.

Les *Annales de la Colonisation algérienne* paraissent le 1^{er} de chaque mois. Le premier numéro a paru en janvier 1852.

PRIX DE L'ABONNEMENT : France et Algérie, un an, 14 fr., six mois, 8 fr. — ON S'ABONNE : A Paris, 3, rue de Provence. — Dans les départements, chez tous les Libraires et tous les Directeurs de Messageries, ou mieux encore en envoyant un mandat à vue ou un bon sur la poste.

MERCURIALES.

Marché du 7 décembre 1855.

Froment 1 ^{re} qualité	7 05
Froment 2 ^e id.	6 75
Froment 3 ^e id.	6 50
Seigle 1 ^{re} qualité	5 25
Seigle 2 ^e id.	5 00
Seigle 3 ^e id.	4 75
Orge	3 50
Avoine	1 75
Farine 1 ^{re} qualité	83 00
Farine 2 ^e id.	80 00
Farine 3 ^e id.	73 00

BOURSE DE PARIS

Du 8 décembre 1855.

Rente 3 p. 0/0.	964. 75
— 4 1/2 p. 0/0.	91. 00
Banque de France.	3160. 00

Annonces judiciaires.

Étude de M^e THIODET, avoué à Roanne.

VENTE DE BIENS

Dépendant de la faillite TISSERANT.

Adjudication au mercredi 2 janvier 1856.

Cette vente est poursuivie à la requête de messieurs Rollet et Seguin, demeurant l'un et l'autre à Roanne, qualités de syndics à la faillite du sieur Jean-Baptiste Tisserant, négociant, demeurant à Roanne, lesquels ont pour avoué constitué M^e THIODET, avoué près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure.

Elle a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Roanne, du quinze novembre de cette année.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Article premier.

Une terre, d'une contenance approximative de quatre-vingts ares, limitée au soir par pré et terre à Foré, au nord par un chemin communal, et de matin par chemin de desserte et la terre article deux.

Dans cette terre il existe une petite parcelle de vigne en mauvais état et grand nombre de jeunes arbres fruitiers destinés à en faire un verger.

Article 2.

Une terre, de contenance approximative de quarante ares, limitée au soir par la terre article premier, au nord par un chemin de desserte, et au matin par vigne à Geoffroy, haie vive entre deux à ce dernier.

Article 3.

Une terre, avec une parcelle de pré enclavée, sans délimitation de l'une à l'autre, d'une contenance approximative, en terre, de soixante-cinq ares, en pré, de quinze ares, le tout limité au soir par terre et pré à madame Tisserant, mais sans démarcation ; ces deux fonds n'en faisant aujourd'hui qu'un seul, au nord par chemin communal, et au midi par chemin de desserte.

Ces immeubles appartiennent audit M. Tisserant ; ils sont situés sur la commune d'Ouches, canton et arrondissement de Roanne.

Ils seront vendus en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, le mercredi deux janvier mil huit cent cinquante-six, devant M. Ardaillon, juge près ledit Tribunal, et commis à cet effet par le jugement du quinze novembre, de onze heures du matin à deux heures de relevée, en deux lots, avec enchère générale ;

Composés, le premier lot, des deux premiers articles, sur la mise à prix de huit cents francs, ci. 800

Le deuxième lot, du troisième article, sur la mise à prix de sept cents francs, ci. 700

Fixées par le jugement précité, et en outre, sous les clauses et conditions d'un cahier des charges dressé à cet effet et déposé au greffe du Tribunal civil de Roanne.

Pour extrait :

Signé, F. THIODET.

ÉTUDE DE M^e VERNERET, AVOUÉ A ROANNE.

EXTRAIT DE JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS.

Par jugement du Tribunal civil de Roanne, dûment enregistré, rendu le vingt-huit novembre dix-huit cent cinquante-cinq ;

Il appert que dame Annette Giraud, épouse du sieur Claude-Auguste Janisson, voiturier, demeurant à Saint-Germain-Laval, a été séparée quant aux biens d'avec ledit sieur Janisson, son mari.

M^e Claude-Philibert VERNERET, avoué, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, y demeurant, a occupé pour ladite dame Janisson, sur lesdites poursuites en séparation de biens.

Pour extrait certifié sincère :

M. Signé, VERNERET.

Étude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

EXTRAIT DE DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS.

Suivant exploit de Coquard, huissier à Roanne, du huit décembre mil huit cent cinquante-cinq ;

Marie Protéry, épouse de Jean-Marie

Plassard, propriétaire, avec qui elle demeure à Belleroche, a formé à celui-ci demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises.

M^e MARCHAND, avoué à Roanne, a été constitué par la demanderesse.

Pour extrait :

Signé, MARCHAND.

Étude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

EXTRAIT DE JUGEMENT

De séparation de biens.

Suivant jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Roanne, le vingt-un novembre mil huit cent cinquante-cinq, et enregistré, madame Geneviève Fayet, épouse de monsieur Jean-Baptiste Tisserant, ci-devant négociant, avec qui elle est domiciliée à Roanne, a été, sur sa demande, séparée de biens d'avec son mari.

M^e MARCHAND, avoué, a occupé, dans l'instance, pour la demanderesse.

Pour extrait certifié sincère :

Signé, MARCHAND.

Étude de M^e NIGAY, avoué à Roanne.

Assistance Judiciaire.

EXTRAIT DE DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS.

Suivant exploit de l'huissier Miraud, en date du sept décembre, enregistré, Annette Bernard, épouse de Claude Périchon, avec lequel elle demeure à Roanne, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, a formé contre son mari demande en séparation de biens.

M^e NIGAY, avoué, demeurant à Roanne, est constitué, et occupera pour la dame Annette Bernard.

Pour extrait certifié sincère :

Signé, NIGAY.

Étude de M^e LUCOTTE, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, 6.

VENTE

EN DEUX LOTS SÉPARÉS

De l'ancienne Manufacture de Toiles peintes de Chervinges (Rhône), occupée actuellement par une usine de filature et cardage de coton :

Vastes corps de bâtiments pour fabriquer, maison de maître ; maisons d'habitation et hangar, chute d'eau, roues hydrauliques, serve de garance, cuve pour la teinture, cours, jardins anglais et potagers, prés, terres, vignes et bois, le tout traversé par le Morgon.

Adjudication au samedi 22 décembre 1855.

1^{er} Lot : Il comprend les bâtiments et toutes les dépendances de la fabrique ; mise à prix, dix-sept mille francs, ci. 17,000 fr.

2^e Lot : Il se compose de bois et pré d'une contenance totale d'un hectare onze ares quarante-trois centiares ; mise à prix, huit mille francs, ci. 8,000 fr.

Le revenu annuel total est de deux mille deux cents francs.

Signé, LUCOTTE.

Pour renseignements, s'adresser à M^e LUCOTTE, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, 6. C. 3. — 2.

BOIS EN TOUS GENRES

Adrien MAISON

Quai des Charpentiers, 29

A l'honneur d'annoncer qu'il tient un assortiment de toutes sortes de bois, en grume, équarris, plateaux, solives, chevrons, poteaux, planches, lambris, panneaux, voliges, liteaux, sablières, etc., etc., aux prix les plus modérés.

A VENDRE A L'AMIABLE

LES

BATEAUX

Dépendant de la faillite GONNARD, père et fils, de Dompièrre.

9 sont en gare au port de Dompièrre (Allier) ;

S'adresser à M. CHARVILLAT, rue St-Martin, à Moulins, Syndic de la faillite.

A VENDRE

Un **FONDS de CAFE**

Situé dans un emplacement très fréquenté de la ville de Roanne.

S'adresser au Bureau du Journal.

L'ORIENTAL

ANISSETTE SUPERFINE D'ORIENT

Cette suave liqueur est un véritable Elixir de longue vie. Elle est tout à la fois délicieuse au goût et salutaire au corps. C'est la seule que l'on consomme dans les sérails et dans les harems, depuis la prise de Sébastopol; et les orientaux, aussi bien que les Français et les Anglais, la boivent aujourd'hui à l'union des peuples.

PRIX : 6 FR. LA BOUTEILLE.

Dépôt général à Paris chez M. C. de Roblain, rue de Dunkerque, 16.

NOTA. On fait des dépôts dans Paris et dans la province, sur le paiement immédiat d'un tiers de la valeur. — Bonnes remises aux dépositaires. — S'adresser au dépositaire général, rue de Dunkerque, 16.

L'ANISSETTE D'ORIENT.

On ne fit pour calmer les fureurs de la guerre. Rien n'arrêtait le czar, ce fléau de la terre; il menaçait les Turcs, on lui lia les mains; Et quand, sur ses états, en dépit des Germains, Les grands peuples, armés pour le salut du monde, Marchaient à la victoire, on ne boit à la ronde Vaux braves défenseurs de la paix des humains.

Comte de MERVIL.

CHAUSSURES

ET GUÊTRES DE CHASSE IMPERMEABLES

Le sieur RALITTE, bottier, rue Impériale, 41, prévient les amateurs de la chasse, qu'ils trouveront chez lui toute espèce de chaussures imperméables pour ce genre d'exercice.

Il tient également la chaussure imperméable d'hiver pour dames et pour enfants

ELIXIR DE SANTE

Contre les indigestions, les maux d'estomac, etc.

L'ELIXIR DE SANTÉ, préparé par M. Bonjean, pharmacien - chimiste à Chambéry, auteur de la découverte de l'ERGOTINE, est destiné à remplacer l'Elixir de la Grande-Chartreuse, beaucoup trop cher pour les classes peu aisées; il est surtout bien plus agréable à boire.

L'ELIXIR DE SANTÉ est très efficace dans les faiblesses de l'estomac dont il réveille les fonctions, dans les indigestions, les maladies nerveuses avec débilité du tube digestif, les digestions difficiles, certaines migraines, les crampes d'estomac, les vomissements nerveux, etc. Un grand nombre de personnes qui ne digéraient qu'avec peine et douleur, ont été rapidement guéries par cet Elixir. Pris avant le repas il excite l'appétit; pris au dessert, il facilite la digestion et la maintient dans un état régulier, prévenant ainsi la diarrhée si funeste en temps d'épidémie. Ces faits importants sont constatés depuis un an par tous les principaux journaux des Etats sardes.

Flacon d'un demi-litre : 4 fr.

Demi-flacon : 2 fr. 50

Une instruction accompagne chaque flacon, toujours revêtu de la signature et du cachet de l'auteur.

Se trouve chez les principaux pharmaciens, droguistes et liquoristes de France. — Mêmes maisons à Roanne.

CAFÉ STOMACHIQUE & FORTIFIANT DE CÉZÉ

Véritable aliment hygiénique, il justifie, sous tous les rapports, le titre sous lequel il est offert à la consommation; tonique, rafraichissant, digestif et apéritif, il convient et aux personnes valides, dont il entretient les forces digestives, et aux malades, chez qui il les rétablit.

Dépôt général chez M. Michel, pharmacien à Tarare, auquel toutes les demandes en gros doivent être adressées; — M. Griziaux, pharmacien à Roanne; — M. Mercier, pharmacien; — M. Roubaud, pharmacien; — M. Giraud, épicer dans la même ville.

CIGARETTES IODÉES et IODOMÈTRE ARTROUZE

Pour la guérison INFAILLIBLE des maladies de poitrine. Appareil b. s. g. d. g. Dépôt général rue des Jeûneurs, 40, et à la ph. de Dublanc aîné, 221, rue du Temple, à Paris.

L'ECHO ROANNAIS

SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE.

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N° 1er.
Traverse de Saint-Priest-la-Prugne.

Ouverture de la section comprise entre le col de Beaulouis et le pont de la Bèbre.

LE SOUS-PRÉFET DE ROANNE,

Vu le jugement, en date du 4 octobre 1855, par lequel le Tribunal civil de Roanne a prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des parcelles de terrain nécessaires à l'ouverture, sur le territoire de Saint-Priest-la-Prugne, d'une section du chemin vicinal de grande communication n° 1er;

Vu les pièces constatant la publicité donnée audit jugement, en exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841;

Vu l'article 23 de ladite loi;

Déclare offrir aux propriétaires expropriés les sommes indiquées au tableau ci-dessous.

NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURE DES PROPRIÉTAIRES.	NATURE DES TERRAINS.	SURFACES		PRIX PAR ARE	MONTANT DES OFFRES	
		A EXPROPRIER			Par Parcelle	Par Individu
		ares	centiares			
Magnot Denis.	terre	11	00	2 00	22 00	43 56
	terre	10	78	2 00	21 56	19 20
Souchon Jean-Marie.	terre	9	60	2 00	19 20	19 64
Picard, dit Metot.	terre	9	82	2 00	19 64	
	terre	6	00	2 00	12 00	124 05
Laurent Antoine.	pré	14	94	7 50	112 05	
Picard Jn. veuve.	pré	3	08	7 50	23 10	23 10
	terre	16	56	2 00	33 12	
	terre	7	20	2 50	18 00	
	pré	8	70	5 00	43 50	
	terre	4	73	3 50	16 56	
Dufour de Thiers.	idem	10	20	3 50	35 70	375 79
	idem	9	30	3 50	32 55	
	pré	23	68	4 00	94 72	
	terre	1	92	2 00	3 84	
	idem	26	22	2 00	52 44	
	bois futaie	30	24	1 50	45 36	12 50
Chalard jeune.	terre	6	25	2 00	12 50	12 64
Gitenay.	idem	6	32	2 00	12 64	2 40
Blanc Gilbert.	idem	1	20	2 00	2 40	10 80
Bonnet Antoine.	idem	5	40	2 00	10 80	8 00
Monot Benoît.	idem	4	00	2 00	8 00	8 40
Laurent Simon.	idem	4	20	2 00	8 40	4 08
Moussière Pierre.	idem	2	04	2 00	4 08	5 04
Riboulet Louis.	pré	2	52	2 00	5 04	
	idem	2	25	2 00	4 50	70 63
Bonnet Simon.	idem	6	34	2 00	12 68	53 45
	idem	10	69	5 00	53 45	19 08
Desvernoy Claude.	terre	6	36	3 00	19 08	9 00
Régnier Antoine.	idem	3	00	3 00	9 00	
Gitenay Gaspard.	terre	4	84	7 00	33 88	58 52
	pré	3	52	7 00	24 64	
Picard.	idem	7	15	7 00	50 05	66 92
	idem	2	41	7 00	16 87	
Chotard.	idem	2	30	7 00	16 10	16 10
	idem	34	80	3 00	104 40	135 38
Laurent géomètre.	terre	8	85	3 50	30 98	
	idem	33	24	3 00	99 72	
	idem	2	52	3 00	7 56	182 88
De Riberolles Louis.	idem	5	88	3 00	17 64	
	pré	16	56	3 50	57 96	
Gontard Claude.	idem	15	87	3 50	55 55	128 35
	idem	9	10	8 00	72 80	
Desbertaud.	idem	5	40	3 50	18 90	18 90
	pâturage	7	92	3 50	27 72	
Goutorbe Etienne.	jardin	1	70	8 00	13 60	60 52
	clos	1	04	8 00	8 32	
	cour	1	36	8 00	10 88	
Chantelot François.	pré	0	22	5 00	1 10	1 10
Total.						1,436 58

Les propriétaires ci-dessus nommés sont, en outre, mis en demeure de faire connaître leur acceptation ou leurs prétentions, dans les délais fixés par les articles 24 et 27 de la loi sus-visée.

Roanne, le 28 novembre 1855

Le Sous-Préfet,

LORETTE.

Médaille d'Honneur.

VÉSICATOIRES. TOILE ROUGE VÉSICANTE ADHÉRENTE LE PERDRIEL, pour établir les vésicatoires d'une manière prompte, complète, d'une seule pièce, sans irriter le malade. TAPFETAS EPISPASTIQUE (Rouleaux roses) ayant trois numéros d'une progressive activité pour entretenir au niveau les vésicatoires. SÈRE-BRAS PERFECTIONNÉS et BELLES COMPRESSES préférables au linge, ou pansement discret, propre et facile. CAUTÈRES, exempts de douleurs et de démangeaisons. POIS LE PERDRIEL, élastiques, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou. TAPFETAS RAFFRAICHISSANT (Rouleaux bleus).

BAS VARICES LE PERDRIEL. CEINTURES ET AUTRES APPAREILS EN CAOUTCHOUC à mailles douces ou fermes. La perfection et la qualité supérieure de ces articles en font de véritables remèdes contre les varices et autres affections.

OBSERVATION. Il se vend, et au même prix, sous le nom de LE PERDRIEL, une foule de produits de qualité inférieure qui lui sont totalement étrangers; ceux qui sortent de la fabrique de M. LE PERDRIEL, rue des Martyrs, 28, portent toujours sa signature et l'adresse de sa pharmacie, faubourg Montmartre, 76, à Paris.

Dépôt à St-Etienne, chez MM. CHAUVÉAU et JACOB, pharm., — et à Roanne, chez M. GRIZIAUX, ph.

POUR SE BIEN GUÉRIR

d'un rhume, maladie de poitrine, irritations, grippe, diarrhée, coliques, maladies de cœur, névralgies faciales, maladies nerveuses et autres, prenez le Julep calmant de Brugnatielli, que vous trouverez à Lyon chez M. Deriard, rue Tupin, 40, à St-Etienne, Jacob, rue de la Loire; Roanne, Mercier, rue Impériale, et Griziaux, rue du Collège; à Tarare, Michel, rue de la Pêcherie, 7, tous pharmaciens.

Roanne, Imprimerie de SAUZON, l'un des gérants

TOUTES LES MALADIES provenant d'une mauvaise digestion sont guéries en peu de temps par la Reson et le moins coûteux. Nourriture saine, nutritive et fortifiante, elle peut remplacer tous les autres mets. On la prépare de différentes manières, pour déjeuner, collation, dîner et souper. Un repas revient à cinq sous. La boîte en fe blanc de 1/2 jusqu'à 16 l. ang. 2 à 32 fr. Qualité doublement concentrée, 8 à 58 fr.; brochure gratis. — Dépôts à Paris et dans toutes les autres villes de France. — Dépôt général, rue Hauteville, 32.

A Roanne, dépôt chez M. Eug. Roubaud, pharmacien; à Lyon, chez M. Maugain, 10, rue Bourbon; J. Coste, rue des Bouchers, 18; Pellissier, place Saint-Pierre, 2; à Saint-Etienne, chez M. Constantin, libraire, 14, rue de la Comédie; à Tarare, chez M. Michel, rue de la Pêcherie, 7.

Semoule et Chocolat de M. MOURIÈS.

Au moyen de ces nouveaux produits alimentaires qui contiennent le principe nutritif des **LES ENFANTS** sont préservés des accidents causés par la dentition, des os, LES ENFANTS difformités de la taille, du rachitisme, et en général des vices de constitution provenant d'un tempérament lymphatique.

L'emploi de la Semoule et du Chocolat de M. Mouriès est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices pendant l'allaitement, et aux enfants pendant toute la période de la croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriès, et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement, au concours des prix Montyon de 1855, pour cette découverte qui a une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants. — Une instruction est jointe à chaque article.

Dépôt à Paris, rue St-Honoré, 154; à Montbrison, Mlle GARDON, marchande; à Roanne, M. MERCIER, ph.

PERLES D'ÉTHIER DU D^r CLERTAN.

Ce nouveau moyen d'administrer l'Ether est approuvé par l'Académie impériale de Médecine. En portant l'éther directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse.

Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45, à Montbrison, chez M. Fessy, ph.; Roanne, MERCIER, ph.; St-Symphorien-de-Lay, PÉRONNET, ph.